

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2009

Le maire lit un éloge funèbre et fait respecter une minute de silence à la mémoire de Pétrony BLINSTEIN, conseillère municipale décédée accidentellement.

Il accueille ensuite Hubert COUPRIE qui lui succédera au sein du conseil municipal.

Il y a 29 votants, présents ou ayant donné une procuration, à cette réunion.

Nos commentaires figurent en *italique*.

### APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 8 JUILLET 2009.

*Cette fois, en plus du contenu du document joint avec la convocation, ce « Procès Verbal » contient deux paragraphes concernant « l'utilisation de des moyens de duplications de la collectivité » et un « point sur l'état de la dette » que le maire avait déjà publié dans son Mouez Plougerne 2008-2009.*

*Sur ces deux sujets, nous lui avons transmis une « lettre ouverte » que vous avez pu lire dans notre BOOM ! n°3.*

*Ce « Procès Verbal » est donc, comme d'habitude, partiel mais il est de plus partiel car le maire se répand sur deux sujets en ignorant superbement les autres !*

### REMARQUES PREALABLES

Patrice MALGORN s'étonne que l'ordre du jour du conseil publié dans le BIM ne soit pas le même que celui soumis aux conseillers. En particulier il manque la question sur le développement durable. Sylvaine CHAVANNE demande alors à Lédie LE HIR quand se réunira la commission développement durable créée il y a dix huit mois et qui ne s'est encore jamais réunie. Réponse : cela devrait arriver...  
*Un jour ?*

Quand au point consacré à l'officialisation de la commission extramunicipale « spectacle vivant », il est lui aussi reporté

**Votes : 22 pour – 7 contre**

### 1. ADMINISTRATIION GENERALE – PERSONNELS TERRITORIAUX

#### 1.1. Cimetière : suppression des concessions perpétuelles et création des concessions cinquantenaires.

La gestion des concessions perpétuelles étant de plus en plus complexe il est proposé de les supprimer et de les remplacer par des concessions cinquantenaires.

Pierre APPRIOU fait préciser que cette disposition ne s'appliquera qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010

**Votes : 21 pour – 8 abstentions**

### 2. BUDGET - COMPTABILITE – MARCHES PUBLICS

#### 2.1. Décision modificative n°3 – Budget principal

Décision de technique comptable pour permettre l'appel d'offres du réseau d'eaux pluviales de Kervelt.

**Votes : 22 pour – 7 abstentions**

#### 2.2. Décision modificative n°2 – Budget eau

Décision de technique comptable

**Votes : 22 pour – 7 abstentions**

#### 2.3. Tarifs communaux 2010

Ils augmentent en moyenne de 2%

**Votes : 22 pour – 7 abstentions**

#### 2.4. Tarifs eau et assainissement.

Le maire propose une augmentation, *alors que les comptes de ce budget sont largement bénéficiaires.*

*Nous avons expliqué dans notre BOOM ! n°1 notre avis sur cette augmentation injustifiée.*

Lédie LEHIR précise, à la demande de la trésorière de Lannilis, que les nouveaux tarifs seront applicables à partir du premier novembre 2009.

**Votes : 22 pour – 7 contre**

#### 2.5. Redevance d'occupation du domaine public communal par France Telecom

**Votes : 29 pour –**

## **2.6. Fourniture de repas à l'écomusée de Plouguerneau dans le cadre du festival de cinéma « Avoriz ».**

La cantine municipale fournira environ 35 repas les samedi soir 17 et dimanche midi 18 octobre au prix unitaire de 7 euros.

**Votes : 29 pour –**

## **2.7. Tarif des photocopies et des impressions en médiathèque.**

Le maire précise qu'il ne s'agit que du tarif des impressions, celui des photocopies étant indiqué dans les tarifs communaux 2010 (*voir plus haut*).

**Votes : 22 pour – 7 abstentions**

## **2.8. Demandes de subventions exceptionnelles à l'Esp football, Dojo des abers et Gym danse tonic.**

Patrice MALGORN fait remarquer que ces subventions auraient du être préalablement examinées en commission : cela fait aussi partie de la concertation !

Il souhaite aussi que soit examinée une possibilité de subvention de 1 500€ pour le club de rugby qui joue sur un terrain dangereux et qui vient d'acheter un ALGECO pour en faire un vestiaire.

Le maire s'offusque que l'ALGECO ait été acheté avant la demande subvention, explique que le terrain sera agrandi dans le cadre du réaménagement foncier. Lédie LEHIR soulève un autre argument contre : il n'y a pas eu de demande d'autorisation d'installer l'Algéco sur un terrain public !

*Tout cela est touffu et peu convaincant ! Quant à nous, nous avons fait une proposition précise et chiffrée dans notre BOOM ! n°3.*

**Votes : 29 pour**

## **2.9. Contrat de maîtrise d'œuvre du complexe sports loisirs : avenant n°2.**

Le montant global des honoraires ne change pas, seule la répartition est modifiée.

Mais Pierre APPRIOU fait remarquer que cela n'apparaît pas dans les documents joints à la convocation.

*Une fois de plus les documents fournis aux conseillers sont incomplets et donc incompréhensibles ! Quand nous disons et répétons que la gestion de notre commune est approximative.... !*

Le D.G.S donne en séance la nouvelle répartition.

**Votes : 22 pour – 7 contre**

## **3. URBANISME – ENVIRONNEMENT – AGRICULTURE**

### **3.1. Lannébeur – Projet de déclassement et de cession d'une partie du domaine public.**

Il s'agit de la cession de 22 m<sup>2</sup> au prix de 10€ le m<sup>2</sup> au profit de M. Fabrice CLOAREC.

**Votes : 29 pour**

### **3.2. Mescollé – avis sur enquête publique.**

Il s'agit de la cession de 27 m<sup>2</sup> au prix de 8€ le m<sup>2</sup> au profit de M.DANNOUX et de Mme MANACH.

**Votes : 29 pour**

### **3.3. Acquisition par la commune de la parcelle O 934 à Kervelt.**

Cette parcelle de 2 162 m<sup>2</sup>, située au milieu d'une zone déjà propriété de la commune est achetée au prix de 12€ le m<sup>2</sup>

**Votes : 29 pour**

### **3.4. Acquisition par la commune des parcelles M2397, 284, 309 et 310 à Streat al léac'h.**

Ce point est reporté.

### **3.5. Participation pour voiries et réseaux : lotissement de Kervern – Délibération spécifique pour l'adaptation ou l'établissement des réseaux d'eau potable et d'électricité sur une voie publique existante.**

Ces travaux, d'un montant de 35 567,43€ sont nécessaires au futur lotissement et seront remboursés par le lotisseur.

Pierre APPRIOU interroge le maire sur le nom du lotisseur et la date prévisionnelle de réalisation de ce lotissement : le maire ne sait pas.

Patrice MALGORN intervient pour suggérer que soit appliquée à Plouguerneau, comme cela se fait à BRIGNOGAN, une taxe sur les terrains rendus constructibles par le PLU.

Le maire sourit, trouve que « c'est une bonne question », et que, *bien entendu*, il y avait pensé (!)

Le D.G.S., lui, pense que cela ne fera qu'augmenter les prix du terrain car les propriétaires incluront préventivement cette nouvelle taxe dans leur prix de vente !

**Votes : 29 pour**

### 3.6. Résidence de l'Océan : régularisation d'emprise et cession à la commune.

La commune se propose d'acheter au lotisseur, au prix de 2,10€ le m<sup>2</sup>, trois parcelles, d'une surface totale de 1985 m<sup>2</sup>, une partie étant déjà intégrée dans le carrefour et l'autre étant destinée à des espaces verts communaux.

Daniel LE CARDONNEL s'étonne que des dispositions évitant cette dépense supplémentaire n'ait pas été intégrée dans le contrat initial de vente au lotisseur : pas de réponse du maire.

*Cà c'est de la gestion rigoureuse !*

### 3.7. Programme Local de l'Habitat

Il s'agit d'un texte sur l'habitat déjà voté par la C.C.P.A.

André LESVEN confirme que ce qui est prévu par le SCOT du Pays de Brest favorise le développement de Brest métropole océane aux dépens de villes comme Plouguerneau.

Le maire poursuit en mettant en évidence certains aspects du SCOT qui vont s'imposer au PLU de Plouguerneau comme la hauteur des murs de clôture : « Il faut casser ce phénomène de murs pas terribles », *que ce soit au bourg ou à Lilia.*

*Certains dans l'assemblée ne sont sentis visés....*

**Votes : 29 pour**

### 3.8. Mise à disposition du bâtiment de l'Office du Tourisme : bail emphytéotique de la commune à la C.C.P.A.

Le tourisme sera désormais géré, au niveau de la C.C.P.A. par un Etablissement Public Industriel et Commercial (E.C.P.I.).

Nos locaux seront loués à la C.C.P.A. par un bail emphytéotique ( 99 ans).

**Votes : 29 pour**

## 8. CULTURE – LOISIRS - COMMUNICATION

### 8.1. Modification du règlement intérieur de la médiathèque.

Augmentation du nombre de livres, revues, CD et DVD prêtés aux abonnés.

**Votes : 29 pour –**

### 8.2. Convention commune – Agence de développement.

Une convention d'assistance à la mise en place d'une structure inter-communale pour une école de musique serait passée avec l'Agence de développement. Le coût pour notre commune serait de 1 700 €.

Cette mission nous semble inutile et coûteuse si la volonté politique est réelle.

**Votes : 22 pour – 7 contre**

## 12. QUESTIONS DIVERSES

### 12.1 Information du conseil municipal – Mise en enquête publique du projet de tracé de servitude de passage le long du littoral.

*Nous rappelons que le terrain de camping a été vendu par la municipalité à Loïc ROUDAUT, sous le précédent mandat d'André LESVEN, le 5 décembre 2003.*

Intervention de Pierre APPRIOU

« Certes, le 8 juillet 2009, le conseil municipal a émis un avis favorable sur le profil de tracé de servitude du passage des piétons le long du littoral. Cependant, il apparaît que des modifications importantes semblent être en voie d'être prises en compte, en particulier autour du camping de la Grève blanche. Le projet serait de nature à détruire une entreprise plouguernéenne dans un domaine essentiel au développement économique de la commune, le tourisme. Nous tenons à vous faire part de notre totale opposition à l'amputation d'une surface importante du terrain de camping (30 emplacements sur 100), susceptible de mener à la ruine un jeune entrepreneur qui vous a fait confiance. »

Le maire rappelle alors, en prenant Daniel LE CARDONNEL à témoin, que lors du débat sur cette vente, Goulchan KERVELLA avait suggéré de prévoir une bande d'un mètre prise sur le terrain de camping pour le sentier côtier.

*Ce qu'il ne dit pas c'est qu'il n'avait pas retenu cette suggestion, confirmant ainsi implicitement qu'elle était inutile : Loïc ROUDAUT a donc fait confiance au maire en pensant que ce problème était réglé.*

**Or, le tracé proposé aujourd'hui prévoit une servitude de passage sur une bande de 3 mètres à l'intérieur du camping, ce qui est inacceptable.**

André LESVEN admet : « A nous d'être pertinent et de voir ce que l'on peut faire. Il y a aussi un réglementation qui existe, on n'est pas obligé de faire si grand. »

*Certes, l'Etat a la main mise sur le dossier mais il est du devoir des élus de défendre les intérêts des entreprises et des emplois à Plouguerneau alors même que la nouvelle loi de finances ne compensera le manque à gagner de la taxe professionnelle que sur une année.*

Le maire propose de réémettre un avis au cours du prochain conseil prévu le 12 novembre. *Mais l'enquête publique se termine le 3 novembre, il sera donc trop tard !*

Daniel LE CARDONNEL propose que le conseil municipal vote dès aujourd'hui une motion contre cette emprise, motion qui serait remise au commissaire enquêteur : le maire refuse, en arguant « qu'il faut y aller avec prudence » ...

### **12.2. Proposition de motion de soutien aux agriculteurs.**

Le maire lit un texte de soutien aux agriculteurs, expliquant leurs difficultés actuelles et l'importance de l'agriculture dans notre région.

Patrice MALGORN intervient pour proposer de renforcer cette motion par un texte plus précis, qu'il lit et remet aux conseillers et à la presse, en séance. Le maire approuve le texte mais dit qu'il est trop technique pour être joint à la motion. Pierre APPRIOU et Patrice MALGORN se rangent à l'avis du maire.

**Votes :27 pour – 2 Abstentions (majorité)**

### **12.3. Charte Ya d'ar Brezhoneg**

Il s'agit d'une charte destinée à soutenir la culture bretonne. Elle sera examinée en commission culture.

### **12.4. Décision modificative n°4 – Budget principal .**

La commune doit payer des intérêts moratoires (*intérêts pour retard de paiement*), à une entreprise qui est intervenue sur le chantier de l'école de Lilia. Lédie LEHIR précise que ce retard est dû à une réception tardive de la facture approuvée par le maître d'œuvre : 696,11€ seront donc payés à l'entreprise mais retenus sur la facture du maître d'œuvre.

**Votes : 29 pour –**

### **12.5. Convention commune de Plouguerneau – CHU Brest.**

Le maire propose de l'autoriser à signer, au profit, de l'hôpital, une convention de mise à disposition d'un local communal pour l'organisation d'activités à l'intention de patients du secteur psychiatrique.

**Votes : 29 pour –**

### **Informations données par le maire.**

Conformément à l'article L2122-312 du code général des collectivités locales, le maire a fait part des décisions prises par délégation :

*Elles ont été lues trop rapidement pour que nous puissions prendre des notes .... ! Décidemment la clarté et la transparence ne son toujours pas son fort !*